

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017

Le deux juin deux mil dix sept à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 22/05 /2017

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, Mme Héloïse SELLIER, M. Marc VANTROYS.

Excusés : Mme Odile DESMONTIER (a donné procuration à Mme Céline DEHAN), Mme Amandine GATEL (a donné procuration à M. Richard RENAULT), M. Maxim AMPE (procuration non valable en l'absence de Mme Catherine ASSEMAT), Mme Bernadette MOREL, Mme Virginie DUMANGE (procuration donnée à Mme Raymonde DUMANGE), Mme Catherine ASSEMAT (procuration donnée à Mme Line COTTIN), M. Stéphane CARIOU.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public.

- Un membre du public informe que sur internet ne seraient plus reporté les horaires des trains correspondants à la gare de Nanteuil le Haudouin mais directement ceux de Plessis Belleville ; ce qui laisse entendre que la gare de Nanteuil aurait à disparaître encore plus vite.
- Il souligne d'autre part que peu d'élus de Nanteuil étaient présents à la réunion du SCOT et s'en étonne.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des membres présents.

La parole est donnée aux membres de l'opposition municipale :

- M. Roger PIERRE demande la démission de M. le maire.
- Ce dernier lui répond que cette démarche est inutile et sans objet.
- M. Roger PIERRE poursuit en demandant des précisions sur l'embauche d'un nouveau policier municipal et s'inquiète du devenir des emplois précaires pour « la traversée des enfants de l'école ».
- Mme Line COTTIN reproche aux élus de la majorité de ne pas apporter de soutien à M. le maire.
- M. Sylvain LECHAUVE précise qu'une minute de silence a été faite à sa demande, lors de la réunion du 21 avril dernier, ce qui n'a pas été porté au compte rendu.

- M. Marc VANTROYS rappelle les termes du projet de convention avec la Communauté de Communes du Pays de Valois portant sur l'entretien des espaces publics stipulant l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.
- M. le maire fait savoir que la commune a répondu qu'elle participerait à ces travaux. Le dossier communal est à l'étude.
- M. Marc VANTROYS continue en demandant d'autres précisions concernant une éventuelle l'adhésion au Parc Naturel Régional de l'Oise. Il déplore que les élus ne se soient pas présentés à la réunion en mairie de Nanteuil le Haudouin, sur le SCOT. Pour finir, il évoque que l'offre de VEOLIA a été approuvée pour le ramassage des ordures ménagères (étude).

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 21 avril 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 5 voix contre (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Marc VANTROYS), le compte rendu est approuvé.

2- Centre Socioculturel « Les portes du Valois » :

Mme Line COTTIN demande que les différentes conventions soient votées séparément.

M. le maire lui fait savoir que c'était l'hypothèse qu'il avait retenue.

○ Avenant à la convention d'objectifs 2017-2016 (projet social 2017-2021) :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, la convention est approuvée à l'unanimité des présents.

○ Le relais assistants maternels 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 2 voix contre (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT), 03 abstentions (MM. Roger PIERRE, Marc VANTROYS, Sylvain LECHAUVE), la convention est approuvée.

○ Pilotage 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, la convention est approuvée.

○ Les accueils collectifs de mineurs (hors NAP) 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 2 abstentions (Mmes Catherine ASSEMAT, Line COTTIN), la convention est approuvée.

○ Convention Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, en attente des nouvelles directives gouvernementales, pour la rentrée scolaire prochaine.

Toutefois la convention « Nouvelles activités périscolaires pour la période de septembre 2016 à juin 2017 » est acceptée.

3- Police municipale : création d'un poste de gardien-brigadier :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la création d'un poste de gardien-brigadier, à compter du 01 août 2017.

M. Roger PIERRE renouvelle sa demande d'étudier les cas des emplois précaires pour « la traversée des enfants de l'école ».

4- Modification de la dénomination de la route menant au stade communal :

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents : 2 voix contre (Mmes Céline DEHAN, Odile DESMONTIER), 1 abstention (Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN), le conseil municipal approuve la dénomination « chemin de la chapelle des marais ».

5- Enquête publique : « alignement voirie CV4 et CV6 : lancement d'une procédure d'alignement, nomination de la commune de Nanteuil le Haudouin comme porteuse du projet :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité présents : 2 voix contre (Mmes Catherine ASSEMAT, Line COTTIN), 2 abstentions (MM ; Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE), le conseil municipal approuve le lancement de la procédure d'alignement dont la publication, après enquête publique, entrainera le classement immédiat des surfaces reprises dans le domaine public.

Dans les mêmes conditions, M. le maire est autorisé à porter la procédure administrative.

6- Approbation du règlement de la course « La Nanteuillaise », course pédestre du 09 septembre 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 5 voix contre (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Marc VANTROYS), le règlement de la course est accepté dans les formes proposées.

Les membres de l'opposition se sont opposés à cette décision, souhaitant la gratuité des inscriptions.

7- Subvention association locale (coopérative scolaire), activité sportive de tir à l'arc :

Après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la subvention à la coopérative scolaire pour les activités d'initiation des classes CM1 et CE2, pour un montant de 1 788.00 euros. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2017.

8- Création de deux postes d'apprentis (CAP petite enfance), à la rentrée de septembre 2017 -2018. Création d'un poste sous contrat d'apprentissage (Bac Pro, travaux paysagers), à compter du 01 septembre 2017 :

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à la majorité des présents : 1 voix contre (Mme Line COTTIN), 4 abstentions (Mmes Catherine ASSEMAT, Evelyne ANNERAUD POULAIN, Céline DEHAN, Odile DESMONTIER), le conseil municipal approuve l'embauche des apprentis dans les conditions précédemment exposées.

L'ordre du jour épuisé et sans autre question des membres du conseil municipal, M. le Maire lève la séance à 19 heures 20.